

Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 17 mars 2020 relative aux postes publiés au titre de la deuxième session de la campagne emploi 2020 ;
Vu la note de service n° 2019-102 parue dans le bulletin officiel n°30 du 25 Juillet 2019 ;

La présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°52 à l'IUT de Cachan.

ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme TIBAYRENC Véronique	Présidente
M. AMMAR Mehdi	Vice-Président
M. POUJOULY Stéphane	Vice-Président
M. DELPHA Claude	Titulaire
M. FÉKÉTÉ Éric	Titulaire
M. JOUBERT Pierre-Yves	Titulaire
M. LARNAUDIE Bruno	Titulaire
M. LIEBEAUX Nicolas	Titulaire
Mme MAISTRE Sabine	Titulaire
M. LE DIRAISON Yohan	Titulaire
M. BRUNEAU Olivier	Suppléant
M. TRAN TAN Antoine	Suppléant

ARTICLE 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin, le 07/05/2020

La présidente de l'université Paris-Saclay



Professeure Sylvie RETAILLEAU